



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau, Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Business Management and Consulting Services Division
/ Division des services de gestion des affaires et de
consultation

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

10C1, Place du Portage

Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet TRAINING CAPABILITY DEVELOPMENT	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-163226/D	Amendment No. - N° modif. 011
Client Reference No. - N° de référence du client W8486-163226	Date 2017-11-23
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZG-402-31860	
File No. - N° de dossier 402zg.W8486-163226	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-12-12	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lalonde, Martin	Buyer Id - Id de l'acheteur 402zg
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-3955 ()	FAX No. - N° de FAX (819) -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 011 est pour répondre aux questions suivantes :

Question 45 :

Nous avons peut-être mal compris la définition et les exigences de la phase de transition, mais nous croyons comprendre que la transition commence à l'attribution du contrat et se termine à la SED, que le Canada définit comme la prestation de services contractuels à la réponse 20. Selon les dates la phase de transition est clairement de 1 an, d'avril 2018 à avril 2019. Nous sommes également préoccupés par la rétention de la mémoire. Nous ne voulons pas suivre une formation bien avant le DDS, puis exiger un cours de recyclage.

Pour offrir la flexibilité dont l'entrepreneur a besoin sur une période d'un an pendant laquelle il y a moins d'un an d'efforts dans la période de transition non financée, veuillez considérer notre demande pour permettre l'approche sur la transition du soumissionnaire pour inclure deux réunions de lancement. La première réunion de lancement aurait lieu deux semaines après l'attribution du contrat et comprendrait l'équipe de gestion de l'entrepreneur (EGE). À cette réunion de lancement, le Canada et l'entrepreneur examineraient le calendrier et l'approche de la transition. À une date proposée par le soumissionnaire et vérifiée par le Canada et l'entrepreneur lors de cette première réunion de lancement, le Canada rencontrerait l'entrepreneur par la suite pour une deuxième réunion de lancement, à laquelle participeraient l'équipe de gestion et l'équipe initiale des ressources de base. Cette deuxième réunion de lancement servirait à la réunion de lancement mentionnée dans la DP, annexe A, section 4.2.1, point (b).

Réponse 45

L'attribution du contrat par le CT est prévue aux alentours d'avril-mai, donc la période de transition sera d'environ 10 mois. La durée de la période d'échange de consignes pour toutes les ressources de base et les ressources complémentaires variera en fonction de la complexité et de la connaissance / expérience requise du poste. Certaines ressources n'auront besoin que de quelques mois de transition tandis que d'autres auront besoin de la période complète de 10 mois (en particulier les postes techniques). Malgré cela, toutes les ressources (ressources de base et les ressources complémentaires), sont requises lors de l'attribution du contrat, tel que décrit dans la DP. La réunion initiale de lancement qui implique l'équipe initiale des ressources de base (voir page 102/215) décrira le programme de formation et fixera ensuite les conditions pour satisfaire à toutes les exigences de formation pour les ressources de base et ressources complémentaires afin de répondre aux exigences de SED. En conclusion, la période de transition décrite dans la DP restera en vigueur.

Question 46

Selon la partie 2 - Instructions à l'intention des soumissionnaires de la DP, particulièrement 2.7 Améliorations apportées au besoin pendant la période de demande de soumissions, qui stipule:

« Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante nommée dans la demande de soumissions. Ils doivent indiquer clairement les améliorations suggérées,

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163226/D
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163226

Amd. No. - N° de la modif.
011
File No. - N° du dossier
402ZG.W8486-163226

Buyer ID - Id de l'acheteur
402ZG
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ainsi que les motifs de celles-ci. Les propositions qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier seront examinées, pourvu qu'elles parviennent à l'autorité contractante au moins 20 jours avant la date de clôture des soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter, en tout ou en partie, les suggestions proposées. »

Le soumissionnaire appuie entièrement le besoin pour les 10 positions initiales des ressources de base, qui doivent être soumises à la date de clôture des soumissions, pour satisfaire à toutes les exigences obligatoires énoncées dans la DP à la pièce jointe 1 de la partie 4, Critères techniques et annexe A , EDT. Cela garantit que le Canada a suffisamment confiance dans le fait qu'un soumissionnaire a une équipe de base initiale qui répond entièrement aux exigences du CSAC.

Toutefois, le soumissionnaire offre la recommandation suivante en ce qui concerne les 66 CV qui doivent être soumis à l'attribution du contrat.

Cette DP diverge considérablement du contrat actuel en exigeant que les 66 autres qualifications soient fondées sur des exigences obligatoires plutôt que sur des exigences cotées. Ce changement rend les qualifications plus strictes et, par conséquent, pourrait disqualifier les titulaires qui font le travail à présent. Dans de nombreux cas, la disqualification viendrait à cause du manque d'une qualification militaire, d'un diplôme ou certificat qui serait dorénavant devenu obligatoire, alors que dans le passé, ne pas avoir ce niveau de qualification / éducation signifiait la perte de 1 point sur 10 ou 12. Beaucoup d'anciens militaires ne possèdent pas les qualifications militaires demandées (c.-à-d., AFAY et / ou AFAZ), diplôme ou grade, mais se sont néanmoins révélés plus que capables de remplir des rôles clés au sein du CSAC. Leur disqualification aura non seulement pour effet de compliquer les choses pour le contracteur actuel, mais aura également un impact négatif sur la capacité de tout autre soumissionnaire à produire 66 ressources conformes lors de l'attribution du contrat. Cela aura également comme effet de réduire considérablement le nombre de ressources potentiels à mesure que le contrat se déroule.

Dans le but de fournir au CSAC les meilleurs professionnels de la formation possible et de conserver des emplois pour des artistes reconnus, le soumissionnaire recommande respectueusement que pour les 66 postes restants, le Canada modifie la DP de façon à utiliser une évaluation cotée en utilisant la grille d'évaluation qui fût utilisée pour le contrat actuel. (voir l'annexe A). Cette recommandation permettra au MDN de maintenir l'accès aux artistes éprouvés et à l'ancien personnel militaire supplémentaire et est raisonnable, même à cette date tardive, parce que cette modification n'a aucune incidence sur les efforts déployés par les soumissionnaires. Cela ne ferait que simplifier la tâche de livrer les 66 membres restants de l'équipe à l'octroi du contrat et, par conséquent, aucune prolongation de soumission de proposition ne serait requise.

Réponse 46

Bien que la proposition ci-dessus soit viable, à ce stade avancé du processus, l'adoption d'un système d'évaluation très différent pour les critères de base des ressources de base entraînerait des retards importants dans le processus, ce qui justifierait une prolongation du contrat et qui aurait un effet défavorable sur la date d'adjudication et, en fin de compte, sur la période de transition qui est inacceptable pour le Canada. Les critères obligatoires pour toutes les ressources de base demeurent existants.

Question 47

Veillez-vous référer à l'Addenda 1 de l'Appendice 1, Index des profils de postes des ressources de base, 2. Qualifications, 2.a qui se lit comme suit: « Détenir une qualification AFAY et une qualification AFAZ ou des qualifications équivalentes d'un autre institut de formation militaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). »

Cette exigence est très semblable à celle exigée pour certaines personnes dans les 10 premières ressources de base (exigées lors de la soumission), à savoir: « Détenir une qualification AFAY et une qualification AFAZ ou des qualifications équivalentes reconnues par les FAC. »

Veillez confirmer que, pour assurer la cohérence avec les exigences de qualification pour des postes similaires, le libellé de l'addenda 1 à l'annexe 1 sera modifié pour refléter les exigences obligatoires précisées dans la DP à la pièce jointe 1 de la partie 4, Critères techniques – Critères liés aux ressources.

Les positions affectées par ce changement incluent les numéros de référence de position: K-006, K-007, K-008, K-009, K-010, K-011, K012, K-013, K-014, K-015, K-028, K-029, K030, K031, K037, E-002, E-003, P-002, P-003, V-002, V-003, G-002, G-003 et G-004

Réponse 47

La déclaration « Détenir une qualification AFAY et une qualification AFAZ ou des qualifications équivalentes reconnues par les FAC » est la bonne et remplace « Détenir une qualification AFAY et une qualification AFAZ ou des qualifications équivalentes d'un autre institut de formation militaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). » La déclaration s'applique également à tous les postes décrits dans cette question (K-006, K-007, K-008, K-009, K-010, K-011, K012, K-013, K-014, K-015, K-029, K030, K031, K-032, G-007, K-037, E-002, E-003, P-002, P-003, V-002, V-003, G- 002, G-003, G-004) Le reste des exigences demeure pour les postes énumérés dans cette réponse.

Question 48

Veillez-vous référer à l'Addenda 1 de l'Annexe 1, Index des profils de postes des ressources de base, 2. Qualifications, b. ii qui se lit comme suit: « un emploi à titre d'instructeur ou de personnel d'instruction à un établissement d'instruction des Forces armées canadiennes (FAC) ou d'un établissement équivalent de l'OTAN ou de l'Amérique, Grande-Bretagne, Canada, Australie (ABCA) ».

Cette exigence est très semblable à celle exigée pour certaines personnes dans les 10 ressources de base obligatoires initiales (exigées lors de la soumission), soit: « Emploi à titre d'instructeur ou de directeur d'un établissement d'enseignement des Forces armées canadiennes (FAC) (ou OTAN / ABCA) qui comprend soit un institut d'enseignement militaire professionnel, soit un établissement d'enseignement. » (selon l'amendement 6, questions et réponses no 28).

Veillez confirmer que, pour assurer la cohérence avec les exigences de qualification pour des postes similaires, le libellé de l'addenda 1 à l'annexe 1 sera modifié pour refléter les exigences obligatoires précisées dans la DP à la pièce jointe 1 de la partie 4, Critères techniques - Critères liés aux ressources.

Les positions affectées par ce changement incluent les numéros de référence de position: K-006, K-007, K-008, K-009, K-010, K-011, K-012, K-013, K-014, K-015, K-029, K-030, K-031, K-032, G-007, K-037, E-002, E-003, P-002, P-003, V-002, V-003, G-002, G-003, G-004.

Réponse 48

Le Canada confirme que « l'emploi à titre d'instructeur ou de directeur d'un établissement d'enseignement des Forces armées canadiennes (FAC) (ou OTAN / ABCA) qui comprend soit un institut d'enseignement militaire professionnel, soit un établissement d'enseignement » s'applique à tous les postes décrits dans cette question. (K-006, K-007, K-008, K-009, K-010, K-011, K-012, K-013, K-014, K-015, K-029, K-030, K-031, K-032, G-007, K-037, E-002, E-003, P-002, P-003, V-002, V-003, G-002, G-003, G-004). Le reste des exigences demeure pour les postes énumérés dans cette réponse.

Question 49

Veillez-vous référer à l'Addenda 1 de l'Annexe 1, Index des profils de postes des ressources de base, 2. Qualifications, b. qui dit: « Posséder au moins dix (10) ans d'expérience de la reconfiguration de grands réseaux servant au moins 700 postes clients. Cette expérience doit comprendre l'utilisation de la fantômisiation et d'autres techniques pour permettre une alimentation rapide des données de tous les ordinateurs sur une simulation et un réseau sécurisé. »

Cette exigence est très semblable à celle exigée pour certaines personnes dans les 10 ressources de base obligatoires initiales (exigées à la soumission de l'offre) qui se lisent comme suit: « Posséder au moins cinq (5) ans d'expérience, acquise au cours des dix (10) dernières années, de la reconfiguration de grands réseaux servant au moins 700 postes clients. Cette expérience doit comprendre l'utilisation de la fantômisiation et d'autres techniques pour permettre une alimentation rapide des données de tous les ordinateurs sur une simulation et un réseau sécurisé. »

Veillez confirmer que, pour assurer la cohérence avec les exigences de qualification pour des postes similaires, le libellé de l'addenda 1 à l'annexe 1 sera modifié pour refléter les exigences obligatoires précisées dans la DP à la pièce jointe 1 de la partie 4, Critères techniques - Critères liés aux ressources.

Les positions affectées par ce changement comprennent les numéros de référence de position: K-017, K-018, K-019, K-020, K-023, E-004, P-004, V-004, G-005, K-024, K-025, K-026, K-027, E-005, E-006, P-005, V-005 et G-006. .

Réponse 49

Les descriptions de poste pour K-016, K-017, K-018, K-019, K-020, K-023, K-024, 025, 026, 027, E-004, E-005, E-006, P-004, P-005, V-004, V-005, G-005 et G-006 sont immédiatement modifiées pour refléter que les ressources « Posséder au moins cinq (5) années d'expérience, acquise au cours des dix (10) dernières années, de la reconfiguration de grands réseaux servant au moins 200 postes clients. Cette expérience doit comprendre l'utilisation de techniques d'images fantômes ou d'autres techniques permettant la saisie rapide de données

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163226/D
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163226

Amd. No. - N° de la modif.
011
File No. - N° du dossier
402ZG.W8486-163226

Buyer ID - Id de l'acheteur
402ZG
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

pour tous les ordinateurs connectés à un réseau de simulation et protégé. » Le reste des exigences demeure en vigueur pour les postes indiqués dans cette réponse.

Question 50

Veillez-vous reporter à l'addenda 1 de l'annexe 1, Index des profils de postes des ressources de base, 2. Qualifications, c. «Posséder au moins deux (2) ans d'expérience militaire en direction ou en gestion d'une organisation d'armes de combat (arme blindée, artillerie, sapeurs de combat ou infanterie) d'au moins 150 personnes et en supervision des opérations, de la gestion du personnel, de la gestion financière et de la logistique. »

Cette exigence est très semblable (en termes de nombre de personnes dirigées / gérées) à celle requise pour certaines personnes dans les 10 ressources de base obligatoires initiales (exigées lors de la soumission de l'offre) qui dit: « Posséder au moins deux (2) ans d'expérience militaire en gestion d'une organisation d'au moins 100 personnes et en supervision des opérations, de la gestion du personnel, de la gestion financière et de la logistique. »

Veillez confirmer que, pour assurer la cohérence avec les exigences de qualification pour des postes similaires, le libellé de l'Addenda 1 à l'Appendice 1, Index des profils de postes des ressources de base sera modifié pour refléter les exigences obligatoires (en nombre de personnel géré / dirigé). à la pièce jointe 1 de la partie 4, Critères techniques - Critères liés aux ressources.

Les positions touchées par ce changement comprennent les numéros de référence de position: K-006, K-007, K-008, K-009, K-010, K-011, K-012, K-013 et E-001, P -001, V-001 et G-001.

Réponse 50

La question a identifié une erreur dans les exigences obligatoires de la DP et les exigences techniques pour les postes K-006, K-007, K-008, K-009, K-010, K-011, E-001, P-001, V-001 et G-001. L'énoncé suivant «La personne doit avoir acquis au moins deux (2) années d'expérience militaire dans la direction ou la gestion d'une organisation comptant au moins 100 membres et pour laquelle elle était responsable de la supervision des opérations, de la gestion du personnel, de la gestion financière et de la logistique.» s'applique dorénavant aux postes K-005 (Responsable d'activité principal), K-006, K-007, K-008, K-009, K-010, K-011, E-001, P-001, V-001 et G-001. Le reste des exigences dans chaque poste demeure existant. Le reste des exigences énoncées dans la DP pour les postes K-012 et K-013 demeureront en vigueur.

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés
